

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD-  
PAS-DE-CALAIS  
SERVICE RESSOURCES HUMAINES  
82 AVENUE KENNEDY – BP 70689  
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 4 mai 2015

Le Directeur Régional  
des Finances publiques

à

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Affaire suivie par Valérie FOURNIER et Françoise PATYN  
valerie.fournier1@dgfip.finances.gouv.fr  
francoise.patyn@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 03 20 62 81 18 ☎ 03 20 62 40 18  
Note départementale n° 30/2015

**Objet** : mouvement local de mutation des agents de catégorie A au 1<sup>er</sup> septembre 2015

Cette note a pour objet d'ouvrir la campagne de mutation locale des **agents de catégorie A issus des deux filières** à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2015 et d'en préciser les modalités d'organisation. Une deuxième campagne de collecte des vœux sera organisée à l'automne 2015 pour le mouvement complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2016, qui cette année sera ouvert à l'ensemble des agents du département.

## 1 ) Organisation du mouvement local

Le mouvement local affecte les agents dans un service de la résidence d'affectation nationale/mission-structure qu'ils ont obtenue lors des mouvements nationaux précédents ou qu'ils viennent d'obtenir au projet de mouvement national publié ce 4 mai.

Les possibilités d'affectations locales sont décrites ci-dessous.

- La mission/structure « gestion des comptes publics » intègre les structures locales trésoreries mixtes, trésoreries SPL, trésoreries gestion hospitalière, paierie départementale, paierie régionale et recettes des Finances ;
- la mission/structure « gestion » intègre les structures locales SIP, SIE, trésorerie Amendes et PRS ;
- la mission/structure « contrôle » intègre les structures locales pôles ICE, BDV et PCR (pôle de contrôle revenus/patrimoine) ;
- la mission/structure « chef de contrôle des hypothèques » intègre les services de publicité foncière ;
- la mission/structure « fiscalité immobilière » intègre les BCFI et les PCR ;
- la mission/structure « cadastre » intègre les centres des impôts fonciers et PTGC.

Les affectations sont prononcées dans le ressort de la résidence d'affectation nationale (RAN) obtenue au plan national.

Les missions/structures suivantes ne se déclinent pas au mouvement local :

- Brigade de contrôle et de recherche ;
- Huissiers ;
- Chef de poste comptable ;
- Services de direction ;
- Evalueur Domaine
- à la disposition du directeur (ALD) ;
- équipe départementale de renfort (EDR).
- Chef de contrôle des hypothèques

## **2 ) Champ du mouvement local**

Doivent obligatoirement participer au mouvement local :

Les agents nouvellement affectés sur une RAN de la DRFIP Nord suite au mouvement national qui doivent obtenir une affectation dans un service déterminé.

Les agents concernés par une suppression d'emploi, suite au dossier emplois 2015. Ces agents seront contactés individuellement par le service des ressources humaines.

Peuvent participer au mouvement local :

Les agents dont l'affectation nationale n'a pas été modifiée, mais qui souhaitent changer de service au sein de la même résidence d'affectation nationale et de la même mission/structure.

Les possibilités d'affectations locales et les postes implantés sont décrits en annexe 1.

## **3 ) Modalités d'affectation :**

Le critère de l'ancienneté administrative sera appliqué quand il n'y a pas d'enjeu particulier tenant à l'intérêt du service et des agents. Il sera également utilisé pour départager des agents ayant des compétences similaires.

Des exceptions au principe de l'ancienneté pourront, le cas échéant, être mises en œuvre dans l'intérêt du service et des agents.

**↳ L'attention de tous les agents concernés par le mouvement local devra être appelée :**

⇒ sur la rédaction de la demande de vœux (annexe 2), notamment sur le classement précis des vœux par ordre de préférence ;

⇒ sur l'intérêt de solliciter l'ensemble des postes qui peuvent les intéresser au sein de la résidence d'affectation nationale, des postes pouvant se libérer en cascade au cours du mouvement local ;

⇒ sur le fait qu'il sera tenu compte des modifications susceptibles d'intervenir lors de la parution du mouvement national définitif prévu le 30 juin 2015.

## Création des Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine (PCRP)

Six PCRP sont créés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Ils intègrent l'ensemble des agents constituant les regroupements fonctionnels actuels.

Leur composition et les possibilités d'affectation des cadres A sont décrites ci-après :

	Résidence	Postes implantés « fiscalité immobilière »		Résidence	Postes implantés « fiscalité immobilière »	Postes implantés « contrôle »
1 <sup>er</sup> PCRP	Hazebrouck	1	4 <sup>ème</sup> PCRP	Lille	3	1
	Dunkerque	1				
2 <sup>ème</sup> PCRP	Tourcoing	2	5 <sup>ème</sup> PCRP	Valenciennes	2	
	Armentières			Maubeuge		
3 <sup>ème</sup> PCRP	Roubaix	3	6 <sup>ème</sup> PCRP	Cambrai	1	
	Lomme	1		Douai	1	

Ces pôles constituent une structure locale, support de mutation, accessible aux agents A « fiscalité immobilière » et A « Contrôle ».

### Dispositions particulières pour les agents des regroupements fonctionnels

	Agents affectés « FI » ou « contrôle » Lille ou FI Tourcoing	Agents affectés « FI » sur les autres résidences
L'agent souhaite rejoindre le PCRP	La demande au mouvement local est obligatoire L'agent bénéficie d'une priorité pour son 1 <sup>er</sup> vœu PCRP	Les agents recevront automatiquement une notification d'affectation PCRP après la tenue des CAP Locales
L'agent ne souhaite pas rejoindre le PCRP	L'agent participe au mouvement local	L'agent participe au prochain mouvement national du 01/09/16

### Dispositions pour les agents « fiscalité immobilière » des RAN de Lille et Tourcoing :

L'agent, actuellement hors du regroupement fonctionnel qui souhaite rejoindre le PCRP mis en place sur sa RAN souscrit une demande de mutation au plan local. La règle de l'ancienneté s'appliquera, après examen des demandes prioritaires.

### Règles particulières concernant les inspecteurs affectés Direction et ALD

Les affectations des cadres A affectés en direction et cadres A affectés ALD ne relèvent pas du mouvement local.

Pour autant, compte-tenu de la taille du département et du nombre importants de services d'affectation possibles, un dispositif particulier est mis en place.

Les agents qui ont obtenu l'affectation nationale « Direction » sont invités à rédiger une fiche de souhaits (annexe 3), en précisant et en classant les divisions qu'ils souhaitent rejoindre par ordre de préférence.

En l'absence de précisions portées, la demande sera étudiée au regard de l'ensemble des services de Direction.

Les services de direction qui peuvent être demandés figure en annexe 4. Il s'agit d'une **liste exhaustive**.

Les agents ayant obtenu au mouvement national ALD « résidence » ou « sans résidence » sont invités à rédiger une fiche de souhaits (annexe 3). Leurs affectations ne relèvent pas du mouvement local mais seront examinées dans le cadre des mesures de gestion et données pour information en CAPL.

#### **4 ) Calendrier**

Les annexes 2 et 3 (fiches de vœux et fiches de souhaits) devront être transmises par la voie hiérarchique à la division des ressources humaines, pôle « gestion des carrières », au plus tard le 15 juin 2015, délai de rigueur.

La CAPL est prévue le 16 juillet 2015. Les mesures de gestion (affectation des ALD et des agents en direction) seront communiquées en CAP.

Le service gestion des carrières et les conseillers RH se tiennent à la disposition des agents pour toute question relative à ce mouvement local de mutation.

Je vous remercie de porter cette note à la connaissance des agents placés sous votre autorité (y compris les agents actuellement en congés de toute nature). Elle sera également diffusée sur Ulysse Nord.

Par procuration

*signé*

Jean-Marc BOUCHET

Administrateur des Finances Publiques

#### **Vos correspondants :**

Jacques Durieux : 03.20.62.41.71 pour les agents de la RAN de Lille et les agents de direction

Grégory Lamarcq : 03.20.62.40.55 pour les agents des autres RAN

#### **Les conseillers RH :**

Christelle Bacquet : 03.20.62.39.82 pour les agents du 592, de la RAN de Douai et les agents de Direction

Aurélie de Saint Jan : 03.20.62.40.16 pour les autres RAN

## Services d'affectation locale par RAN-Mission/structure du 591

RAN	Gestion des comptes publics	gestion	Contrôle	Fiscalité immobilière	Cadastre
<b>ARMENTIERES</b>	T. Armentières Municipale	SIP Armentières SIE Armentières	Pôle ICE 5 <sup>ème</sup> BDV		
<b>DOUAI</b>	RF Douai T. Douai Municipale T. Cuincy T. Somain	SIP Douai SIE Douai	Pôle ICE 3 <sup>ème</sup> BDV		
<b>DUNKERQUE</b>	RF Dunkerque T. Dunkerque CH T. Dunkerque Municipale et CU T. Gravelines	SIP Dunkerque SIE Dunkerque	Pôle ICE 1 <sup>ère</sup> BDV		
<b>HAZEBROUCK</b>	T. Bailleul T. Hazebrouck T. Merville	SIP Hazebrouck SIE Hazebrouck	Pôle-ICE 1 <sup>ère</sup> BDV		
<b>ROUBAIX</b>	T. Lannoy T. Roubaix CH T. Roubaix Municipale T. Villeneuve d'Ascq T. Wasquehal T. Wattrelos	SIP Roubaix-Nord SIP Roubaix-Sud SIE Roubaix-Nord SIE Roubaix-Sud	Pôle-ICE 4 <sup>ème</sup> BDV		
<b>TOURCOING</b>	T. Halluin T. Marcq en Baroeul T. Tourcoing CH T. Tourcoing Municipale	SIP Tourcoing-Nord SIP Tourcoing-Sud SIE Tourcoing-Nord SIE Tourcoing-Sud	Pôle-ICE 5 <sup>ème</sup> BDV	2 <sup>ème</sup> BDCFI 2 <sup>ème</sup> PCRCP	
<b>LILLE</b>	Paierie Régionale Paierie Départementale T. Lille CHU T. LCMU T. Loos les Weppes T. Ronchin T. Saint André T. Seclin	SIP Grand Lille Est SIP Lille Nord SIP Lille Ouest SIP Lille Haubourdin SIP Lille Seclin SIE Lille Seclin SIE Grand Lille Est SIE Lille Nord SIE Lille Haubourdin SIE Lille Ouest T de Lille-Amendes PRS	Pôle ICE Lille Pôle ICE Lomme 2 <sup>ème</sup> BDV 3 <sup>ème</sup> BDV 6 <sup>ème</sup> BDV 7 <sup>ème</sup> BDV 4 <sup>ème</sup> PCRCP	1 <sup>ère</sup> BDCFI 3 <sup>ème</sup> PCRCP 4 <sup>ème</sup> PCRCP	CDIF Lille 1 CDIF Lille 2

## Services d'affectation locale par RAN-Mission/structure du 592

RAN	Gestion des comptes publics	gestion	Contrôle
<b>AVESNES SUR HELPE</b>	T. Fourmies	SIE Avesnes	
<b>CAMBRAI</b>	T. Caudry T. Cambrai municipale et CH	SIP Cambrai SIE Cambrai	
<b>DENAIN</b>	T. Denain Municipale	SIP Denain SIE Denain	
<b>LE QUESNOY</b>	T. Le Quesnoy Municipale	SIP Le Quesnoy	
<b>MAUBEUGE</b>	T. Maubeuge Municipale	SIP Maubeuge SIE Maubeuge	
<b>VALENCIENNES</b>	RF Valenciennes T. Valenciennes T. Valenciennes CH T. Anzin T. Condé sur Escaut T. Marly T. Saint Amand Les Eaux	SIP Val de Scarpe SIP La Rhonelle SIE Val de Scarpe SIE La Rhonelle	8 <sup>ème</sup> BDV 9 <sup>ème</sup> BDV Pôle ICE Vals Est Pôle ICE Vals Ouest

**FICHE DE VOEUX****MOUVEMENT au 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Nom et prénom :	
Adresse :	
N° D.G.F.I.P. :	
Grade au 01/09/2015 : <b>A</b> <input type="checkbox"/> <b>B</b> <input type="checkbox"/> <b>C</b> <input type="checkbox"/>	N° Sécurité sociale : .....
Temps partiel : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	TAUX : %
Souhaitez-vous maintenir cette position au 01/09/15 : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> TAUX : %	

**AFFECTATIONS ANTERIEURES**

Affectation actuelle :		
Parcours professionnel :	Directions d'affectation	Fonctions exercées
Périodes :		

**AFFECTATIONS SOLLICITEES**

Classement dans l'ordre des préférences	
1	9
2	10
3	11
4	12
5	13
6	14
7	15
8	16

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

A servir par les agents ALD, les agents EDR et les agents de direction qui souhaitent changer de service au sein de la direction

**FICHE DE SOUHAITS**

**MOUVEMENT au 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Nom et prénom usuel :	
Adresse :	
N° D.G.F.I.P. :	
Grade au 01/09/2015 : <b>A</b> <input type="checkbox"/> <b>B</b> <input type="checkbox"/> <b>C</b> <input type="checkbox"/>	N° Sécurité sociale : .....
Temps partiel : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	TAUX : %
Souhaitez-vous maintenir cette position au 01/09/15 : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	TAUX : %

**AFFECTATIONS ANTERIEURES**

Affectation actuelle :		
Parcours professionnel :	Directions d'affectation	Fonctions exercées
Périodes :		

**AFFECTATIONS SOUHAITEES**

Classement dans l'ordre des préférences	
1	9
2	10
3	11
4	12
5	13
6	14
7	15
8	16

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Services de Direction**

- Cabinet et communication
- Mission départementale Risques et Audit
- Contrôle budgétaire régional
- Politique immobilière de l'Etat

**Pôle gestion fiscale :**

- Division fiscalité des particuliers
- Division du recouvrement
- Division des affaires foncières et fiscalité directe locale
- Division fiscalité des professionnels
- CPS
- Division Contrôle fiscal des professionnels
- Division Contrôle fiscal des particuliers
- Division des affaires juridiques contentieux

**Pôle gestion publique :**

- Division des collectivités locales
- Division de l'Expertise de l'Action économiques
- Division Dépenses de l'Etat
- Division Opérations de l'Etat
- Division Domaine
- Centre d'encaissement (y compris Service de Traitement des Chèques)
- Recettes non-fiscales – Produits divers
- Centre de gestion des retraites

**Pôle pilotage et ressources :**

- Division des Ressources humaines
- Division Budget, logistique, informatique
- Division Immobilier
- Division Stratégie
- Division Contrôle de gestion, qualité de service et formation professionnelle